

THE Mails for England and Halifax will be dispatched during WINTER, on the following days, vizt.

WEDNESDAY	November	30th	1808.
ditto.	December	28th	do.
ditto.	January	25th	1809.
ditto.	February	22d	do.
ditto.	March	22d	do.
ditto.	April	19th	do.
ditto.	May	17th	do.

First fortnight Trip.

The Mails for Upper-Canada.

MONDAY	January	2d	1809.
ditto.	February	6th	do.
ditto.	March	6th	do.
ditto.	April	3d	do.

Genera Post Office, Quebec, 16th Novr. 1808.

District de QUEBEC. Une session de la Cour du Banc du Roi de juridiction criminelle pour le dit District, se tiendra à la Salle d'Audience, dans la Cité de Quebec, Mercredi le VINGT-DEUXIEME jour du présent mois de MARS, à ONZE heures du matin, dont tous Juges de Paix, Coronaires, Connétables et autres ministres de la Justice pour le District sus-dit, dont le devoir peut être d'assister à la dite Cour, doivent prendre connaissance, afin qu'ils se trouvent là et alors en personne, pour procéder aux affaires que la dite Cour pourra légalement ordonner et diriger.

J. A. SHEPHERD, Sheriff.

Quebec, 8e. Mars, 1809.

A VENDRE.—Cette Belle Maison à deux étages, appartenante au Soussigné, située sur la Rue Ste. Anne, No. 1. L'Emplacement est de 40 pieds de front, sur 80 à 100 pieds de profondeur, et la Maison de 33 sur 30, avec une Boulangerie par derrière icelle, Hangard, Cave Puits &c. &c. Aussi un Emplacement de 40 pieds de front, joignant du côté de l'Ouest à celui dessus mentionné, de la même étendue, avec une Maison de pierre d'un étage de Mansardes dessus construite, une Boulangerie, hangard, étable, puits. Le tout en très bon état. S'adresser au Soussigné qui accordera des facilités à l'Acquereur.

FRANCOIS PELISSON.

Quebec, 11e. Mars, 1809

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la Société existante entre Hart Logan et George Watt, Marchands de Montréal, tenant Commerce ci-devant sous le nom de LOGAN et WATT, a été DISSOUTE d'un consentement mutuel. Toutes dettes dues à la dite Société seront payées au dit HART LOGAN, et toutes les personnes à qui il est dû, sont priées d'envoyer leurs comptes au dit Hart Logan, afin qu'ils soient examinés et payés.

HART LOGAN.
GEORGE WATT.

Montréal, 27 Février 1809.
Les affaires à l'avenir seront conduites par le Soussigné en son propre nom.
HART LOGAN.

AVIS PUBLIC.—La Société d'ALEXANDER et ROBERT FERGUSON, de Ristigouche, Baie des Chaleurs, étant dissoute en conséquence de la mort d'Alexandre; Robert Ferguson, l'associé survivant, prie tous ceux à qui la dite Société doit de présenter leurs comptes en bonne forme, pour en être payés immédiatement; et tous ceux qui doivent à la dite Société de payer sans délai, afin que les affaires soient finalement arrangées.

ROBERT FERGUSON.

Ristigouche 25em. Fevrier, 1809.

A VENDRE.—Entre vingt et trente tonnes de Rum.—Il faut s'adresser à JOHN DAVIDSON
Quebec, 9e Fev. 1809. à la Case Vi le.

A VENDRE à des conditions favorables.—Une TERRE agréablement située sur le chemin de Ste. Foi, à

environ une lieue de cette ville, contenant environ 85 arpens en superficie avec une bonne maison et une grange dessus construites. On donnera un titre incontestable. Pour les particularités s'adresser à Mr. Wm. Millar sa résidence à côté du Bureau de la Poste; ou aux Soussignés JONES & WHITE.

N. B. Si la terre ci-dessus n'étoit pas vendue par vente privée avant Mercredi le 29 Mars prochain, elle sera alors vendue par ENCAN, à la chambre d'enfan de JONES & WHITE, à 2 heures après midi.—Quebec, 15 Fev. 1809.

A VENDRE.—De gré à gré ou adjugé au plus offrant enchérisseur, Lundi le 20 du présent mois, les immeubles ci-après, dépendant de la Communauté qui a été entre Feu Louis Gauvreau, en son vivant, Tanneur au Fauxbourg St. Jean de cette Ville et Dame Elizabeth Chandonay, sa veuve.—1. Un espace de terrain situé au Fauxbourg Saint Jean de cette Ville, contenant trois emplacements et demi, de quarante pieds de front chacun, sur cinquante pieds de profondeur, faisant en tout soixante douze pieds de front, sur le niveau de la rue St. Eustache, sur quatre-vingt pieds de profondeur, à prendre à la place où étoit le moulin à l'eau en descendant, plus un petit terrain de vingt six pieds aussi de front, sur quarante pieds de profondeur, joignant le terrain ci-dessus, et enfin un petit terrain faisant un angle avec la fontaine qui en dépend, borné d'un bout, par devant, à la dite rue St. Eustache, d'autre bout, par derrière, par les héritiers et représentants Maranda, d'un côté, au Nord-Est par mêmes, et d'autre côté, au Nord-Ouest à François D'Anon, avec deux maisons dessus construites dont l'une est en pierre et l'autre en bois: la majeure partie du dit terrain servant de jardin et complanté d'excellents arbres fruitiers.—2. Un lopin de terre contenant un arpent ou environ de front, situé en la Banlieue de cette ville, sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin de Roi qui conduit de cette ville, à St. Foi, à aller à la cime du côté au Ste. Genevieve, tenant le dit terrain d'un côté au nord est au nommé Naveau et d'autre côté au sud-ouest à Etienne Bois, par devant au dit chemin du Roi et par derrière aux terres de l'Hoable Henry Caldwell, avec une grange de vingt pieds carrés, construite sur le dit lopin de terre.—Pour plus amples informations et pour les conditions il faut s'adresser à la dite Dame veuve LOUIS GAUVREAU au Fauxbourg St. Jean.
Quebec, 1er. Mars, 1809.

MAISON A VENDRE. et la possession d'iciée au 1er. Mai prochain. Cette BELLE MAISON située sur le chemin de la RIVIERE du LOUP (ci-devant la propriété du Docteur ARNOUD) avantageusement située pour le commerce, avec un Hangard spacieux, Etable, Glacière et autres bâtiments, aussi un superbe Jardin complanté d'arbres fruitiers, le tout dans le meilleur ordre.—Pour les particularités s'adresser au Soussigné, Propriétaire, Marchand aux Trois Rivières.
CHARLES FORTIER.
Trois Rivières, 6e. Mars, 1809.

MONTRÉAL. EN vertu d'un ORDRE D'EXECUTION émané de la Cour du Banc du Roi de sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le District de Montréal sus-dit, à la poursuite de William Parker, Samuel Gerrard, John Ogilvy et Thomas Yeoward, de Montréal, Marchands associés, commerçant ensemble sous le nom de Parker, Gerrard, Ogilvy & Co. contre les terres et possessions appartenantes à la succession vacante de feu Barthelemi Billon, de son vivant Marchand au même lieu, entre les mains de John Blackwood, Junior, Curateur d'office élu à la dite succession vacante, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution comme appartenant à la dite succession vacante du dit BARTHELEMI BILLON.—1o. Un lot de terre ou emplacement situé dans le village de Ste. Genevieve, dans l'Île de Montreal, dans le dit District, contenant tout le terrain tant en front qu'en profondeur qui est maintenant inclus et compris dans les limites suivantes, sans garantie d'aucune mesure précise, savoir; le dit lot

77

Turné en front par la Rivière des Prairies, par derrière par un chemin nommé Antoine Paymand et par le chemin de Roi, d'un côté au Sud-Ouest par une prairie appartenant à Alexis Berthelet, et de l'autre par une pente Rue, qui conduit à la Rivière, avec un verger, et une maison de pierre dessus construite.—2o. Un lot de terre ou emplacement situé dans le village de la Rivière du Chêne, dans la Paroisse de St. Eustache, dans le dit District, contenant un arpent en superficie borné en front par la Rue St. Eustache, par derrière par André St. Germain, d'un côté par Lambert Dumont Ecuyer, et de l'autre par la Rue St. Louis, avec une maison de bois et autres bâtimens dessus construits.—3o. Un lot de terre ou emplacement situé au Saulx aux Récollets, dans l'Île de Montreal, dans le dit District, contenant un arpent plus ou moins en superficie, borné en front par le chemin de Roi par derrière par les Seigneurs de Montreal, d'un côté par Louis Brunet et de l'autre par la Rue St. Simon, avec une maison de pierre et autres bâtimens dessus construits, ensemble avec un verger, clos partie par une muraille et partie par une clôture de planches.—4o. Un lot de terre ou emplacement situé à Varennes dans le dit District, contenant tout le terrain qui peut se trouver entre les lots d'Amable Richard et Pierre Leclercq, repres tant les héritiers de Joseph Le Daux, borné par devant par le chemin de Roi, et par derrière par le Fleuve St. Laurent, avec une maison dessus construite.—5o. Un lot de terre ou emplacement situé à Varennes, dans le dit District contenant tout le terrain qui peut se trouver entre le dit lot et celui du Sieur A... borné par devant par le chemin de Roi et par derrière par le Fleuve St. Laurent. Or je donne maintenant avis par le présent que le premier lot de terre ou emplacement et prémisses ci-dessus décrits, seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur à la porte de l'Eglise de la paroisse de Ste. Geneviève sus-dite, LUNDI le 17e jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin; le second lot de terre ou emplacement et prémisses ci-dessus décrites, à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de St. EUSTACHE sus-dit, MARDI le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à D.X heures du matin; le troisième lot de terre ou emplacement et prémisses ci-dessus décrits à la Porte de l'Eglise de la Paroisse du SAULT aux RECOLLETS sus-dit, MERCREDI le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin; et les deux lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus décrits à la Porte de l'Eglise de la Paroisse de VARENNES sus-dit, à DIX heures du matin, LUNDI le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, auxquels tems et lieux respectivement les conditions de la vente seront énoncées.

EDWD. WM. GRAY Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les lots de terre ou emplacements et prémisses ci-dessus désignés, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau dans la Cité de Montreal, suivant la loi, et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou de distraire le tout ou partie des dits lots terre et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur iceux, ne sera reçue par le dit Sheriff durant les quinze jours qui en précéderont la vente.

Bureau du Sheriff. 2e. Mars, 1809.

District de Québec. EN Vertu d'un ORDRE d'EXECUTION émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le dit District de Québec, à la poursuite de Jean Baptiste Meville dit Dechêne, contre les terres et possessions de Jean Baptiste Peltier, et Angelique Boucher son Epouse, à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution, comme appartenant au dit JEAN BAPTISTE PELTIER, et son Epouse.—1. Une terre et habitation de treize perches de front sur environ vingt-quatre arpents de profondeur, sise et située au deuxième rang des concessions de la Paroisse St. Louis, Seigneurie des Kamouraskas, dans le District sus-dit, bornée pardevant au côté nord, à Jean Roch Labouliere dit Laplante, et par le haut au côté sud à François Bossé; au Nord-est aux héritiers Jean Beaulieu et au sud-est à François Laplante, avec une maison en bois de pieces sur pieces et autres bâtimens dessus construits.—2. Neuf arpents de terres de front sur environ quarante arpents de profondeur, sises et situés au troisième rang des concessions de la

Rivière du Loup, et à l'endroit nommé le Village des Plaines, bornés pardevant aux terres du deuxième rang et par derrière au bout de la dite profondeur; par le côté du nord-est aux terres non-concédées, et par le côté du sud-ouest à Noël Ouellet, tout en bois de bout.—Or je donne avis par le présent que la dite première portion de terre et bâtimens dessus construits, sus mentionnés, seront vendus et adjugés au plus haut enchérisseur à la Porte de l'Eglise ST. LOUIS des Kamouraskas susdites, Lundi le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin; et que la portion de terre mentionnée en dernier lieu sera de la même manière vendue à la Porte de l'Eglise de la Seigneurie de la RIVIERE DU LOUP, susdite, Lundi le TRENTE-UNIEME jour du même mois de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin, auxquels tems et lieux respectifs les conditions de vente seront énoncées.

J.A. SHEPHERD, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les susdites portions de terres et prémisses ci-dessus désignées par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la Cité de Québec, suivant la loi; et de plus qu'aucune opposition afin d'annuler ou afin de distraire le tout ou partie des susdites terres et prémisses, ou afin de charge ou servitude sur icelles, ne sera reçue par le dit Sheriff, durant les quinze jours qui précéderont le jour fixé par cet avisement pour la vente et adjudication d'icelles.—Québec, 15e. Mars, 1809.

District of Québec. BY virtue of a WRIT of EXECUTION issued out of his Majesty's Court of King's Bench, for the said District of Québec, at the suit of of Jean Baptiste Meville, dit Duchêne, against the lands and tenements of Jean Baptiste Peltier, and Angelique Boucher his wife, to me directed, I have seized and taken in execution as belonging to the said JEAN BAPTISTE PELTIER, and his wife.—1. A land and habitation of thirteen perches in front, by about twenty-four arpents in depth, lying and being in the second range of concessions of the Parish of St. Louis, in the seignory of the Kamouraskas, in the District aforesaid, bounded in the front on the North side by Jean Rock Labouliere, dit Laplante, and on the upper part on the south side by François Bossé: to the north-east to the heirs Jean Beaulieu, and to the south-west by François Laplante, with a log house and other buildings thereon erected.—2. Nine arpents of land in front by about forty in depth, lying and being in the third range of concessions of the Seignory of River du Loup, and at a place called le Village des Plaines, bounded in the front by the lands of the second range, in the rear at the end of the said depth, on the north east side by ungranted lands, and on the south-west side by Noël Ouellet, the whole being uncultivated.—Now I do hereby give notice that the abovementioned first portion of land and buildings thereon erected, will be sold and adjudged to the highest bidder at the Church door of ST. LOUIS of Kamouraska aforesaid, on MONDAY the SEVENTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the morning; and that the last mentioned portion of Land will be sold in the same manner, at the Church door of the Seignory of RIVER DU LOUP aforesaid, on Monday the THIRTY-FIRST day of the same month of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at which times and places respectively, the conditions of sale will be made known.

J.A. SHEPHERD, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described lands and premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advised to give notice thereof to the said Sheriff, at his Office in the City of Québec according to law, and further that no opposition *afin d'annuler* or *afin de distraire* the whole or any part of the said land and premises, or *afin de charge* or *servitude* on the same, will be received by the said Sheriff during the fifteen days previous to the day fixed by this advertisement for the sale and adjudication thereof.

Québec, 16th March, 1809.